

Annexe financière à la convention de répartition des biens dans le cadre de la dissolution du SIROM de LURCY LEVIS

Conformément à l'article 5 de la convention, les frais d'études juridiques et financières nécessaires à l'accompagnement de la dissolution du SIROM LL pris en charge par la communauté de communes du Pays de Tronçais s'élèvent à 12 390 € TTC :

CABINET SPQR	Fre SPQR20170111 étude financière et patrimoniale	3 240,00
GARDERE Anne	Fre 2017-07-04 étude juridique SIROM	3 240,00
CABINET SPQR	Fre SPQR20170129 DISSOLUTION SIROM	1 200,00
GARDERE Anne	Fre 2017-12-04	4 710,00
		12 390,00

Les factures correspondantes sont jointes à l'annexe.